

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26044

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION THÉÂTRE JEAN-ALARY ET SALLE JOË BOUSQUET À ATELIER DE DANSE - ECOLE DE DANSE CINDY SPANU

La Commune de Carcassonne met à la disposition le théâtre Jean-Alary et la Salle Joë Bousquet à : l'Atelier de Danse – Ecole de Danse - représenté par Cindy SPANU, dont le siège social est 45 rue du Palais Prolongée – 11000 CARCASSONNE.

La présente mise à disposition est consentie les : 30 et 31 mai 2026 à titre payant.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 17 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260317-29683-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026
Publication : 24/03/2026

Le Maire,
Gérard LARRAT